

PRIX DU NOIR HISTORIQUE

ÉDITION 2019



Agglopolys

Communauté
d'Agglomération
de Blois



**L e s
R e n d e z - v o u s
d e l ' h i s t o i r e**

Prix du Noir Historique **Règlement de l'édition 2019**

Article 1 - Responsables de l'organisation du Prix

Dans le cadre du festival *Les Rendez-vous de l'histoire*, dont la vingt deuxième édition se tiendra à Blois du 9 au 13 octobre 2019, Agglopolys, la Communauté d'Agglomération de Blois en partenariat avec le Centre Européen de Promotion de l'Histoire (C.E.P.H.), organise le ***Prix du Noir Historique***.

Article 2 - Ouvrage récompensé et critères de sélection

Le Prix couronne un polar ou roman noir publié dans l'année et offrant une vision forte et originale de l'histoire. Les romans appelés à concourir, de grande qualité dans leur genre (intrigue, personnages, langue), ne doivent pas prendre l'histoire comme simple cadre ou contexte, mais porter sur un événement historique, un personnage ou un moment d'histoire un regard original et riche contribuant à la compréhension de la période historique, quel que soit le moment envisagé, de la préhistoire à la période la plus contemporaine.

Article 3 - Ouvrages concourant

Les romans présentés, publiés originellement en français, doivent avoir été publiés à compte d'éditeur, entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019 ; seules sont prises en compte les éditions originales, ou les premières éditions dans une collection de romans policiers.

Les éditeurs concernés devront retourner aux organisateurs un bulletin de participation au *Prix du Noir Historique* et accepter le présent règlement.

Article 4 – Composition du jury

Le jury sera composé des personnalités suivantes :

Présidente : Dominique Manotti

Membres : François Muratet (Lauréat de l'édition 2018), Claire Sotinel, Eric Decouty, Yannick Dehée, François Angelier, Antoine Favron, Corinne Naidet (Présidente de l'association 813) Valérie Bernabotto, Jean-Marc Moretti, Guy Milin, Emilie Geai,...

Les lauréats des 2 années précédentes sont invités à faire partie du jury.

Le comité de présélection (voir Article 5) dispose d'une voix au jury exprimée par l'intermédiaire de son représentant.

Ce jury est susceptible de changer tous les ans.

Article 5 - Étapes de la sélection

Les ouvrages proposés à la sélection seront examinés en 2 étapes successives.

1^{ère} étape :

- Chaque éditeur pourra proposer, dans un premier temps, jusqu'à deux livres à la sélection.
- Les bibliothèques d'Agglopolys et le comité de présélection seront chargés de retenir au plus **6** romans parmi les ouvrages concourant.

- Les membres du jury pourront alors compléter cette liste en proposant d'autres titres aux organisateurs, qui transmettront aux éditeurs. Cette démarche devra recueillir l'assentiment de l'éditeur concerné qui remplira un bulletin de participation. Les ouvrages proposés par les membres du jury seront directement retenus pour la seconde étape.

- Cette présélection, composée des ouvrages choisis par les bibliothèques d'Agglopolys et par le comité de présélection, ainsi que des ouvrages proposés par le jury, ne pourra excéder **10** romans.

2^{ème} étape :

- Les romans présélectionnés à la 1^{ère} étape seront adressés aux membres du jury qui se réuniront avant la date du festival pour décider de l'attribution du *Prix du Noir Historique*.

- Le déroulement de la réunion des membres du jury s'opère de la façon suivante :
 - un 1^{er} tour de table au cours duquel chaque membre du jury donne son avis général (sans classement) sur l'ensemble des ouvrages qui lui ont été soumis ;
 - un 2^{ème} tour de table où chacun vote pour l'ouvrage qu'il a le plus apprécié et où le représentant du comité de présélection exprime le vote de ce dernier.Si, à l'issue de ce 2^{ème} tour de table, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, il est procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel le jury argumente pour départager les 2 - ou plus en cas d'égalité - romans arrivés en tête du 2^{ème} tour.
L'ouvrage ayant recueilli la majorité au 4^{ème} tour l'emporte.
Dans tous les cas de figure, le jury reste souverain de sa décision.
En cas de litige, le président a voix prépondérante.
Si la moitié des membres du jury ne pouvait assister à la réunion, celle-ci devrait être reportée.

Article 6 - Envoi des ouvrages concourant

Pour participer, il suffit d'adresser le ou chacun des deux titres concourant accompagné(s) du bulletin de participation à l'attention de :

*Prix du Noir Historique
Bibliothèque Abbé Grégoire
Mme Marie-Jeanne Boistard
4 Place Jean Jaurès
41 000 Blois*

- en **2 exemplaires**, destinés à l'examen du comité de présélection, **avant le 1^{er} avril 2019 pour les ouvrages proposés directement par les éditeurs et avant le 1^{er} mai pour les ouvrages proposés par les membres du jury.**
- puis, pour les ouvrages qui auront été présélectionnés à l'issue de l'étape 1, en **10 exemplaires**. Ceux-ci seront transmis aux membres du jury.

Aucun ouvrage ne sera retourné.

Article 7 - Remise du Prix

Ce prix, doté d'une bourse d'une valeur de 3.000 euros, sera décerné à Blois par le **Président du Jury** à l'occasion du festival *Les Rendez-vous de l'histoire*.

Sauf cas de force majeure, le lauréat, informé suffisamment à l'avance, devra obligatoirement être présent lors de la remise officielle du Prix. Le lauréat s'engage, en outre, à participer à un événement organisé par les bibliothèques d'Agglopolys en 2019 ou en 2020 et à être membre du jury de(s) l'édition(s) suivante(s).

Article 8 - Modifications ou annulation du Prix

Les organisateurs du Prix se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler ce prix si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le jury peut être placé dans l'éventualité de ne pas décerner de prix. Ses décisions sont sans appel.

Article 9 - Utilisation des noms et publicité

Le lauréat, dont l'ouvrage se voit attribuer le « Prix du Noir Historique 2019 », peut utiliser ce titre à sa convenance, à l'exclusion de toute autre dénomination.

Il autorise les organisateurs à utiliser son nom et son image dans toute manifestation promotionnelle liée au Prix ou au festival d'histoire de Blois. Cette même autorisation est acquise pour la Communauté d'Agglomération de Blois, partenaire du Prix du Noir Historique.

L'éditeur de l'ouvrage récompensé prendra en charge la réalisation de bandeaux promotionnels ou de stickers pour un tirage minimum de 1 000 exemplaires, selon les caractéristiques suivantes :

- **couleur : rouge**

- **éléments de texte à mentionner :**

**« PRIX DU NOIR HISTORIQUE
Agglopolys – Les Rendez-Vous de l'Histoire
Édition 2019 »**

Article 10 - Engagement des participants

Le seul fait de participer à la sélection implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige éventuel sera tranché en dernier ressort par les organisateurs dont les décisions sont sans appel.

* *
*